

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Maurice Mischler et consorts - Un gymnase en 4 ans ?

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 11 septembre 2020, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Cloé Pointet, Céline Baux, Valérie Induni, de MM. Nicolas Croci-Torti, Yves Paccaud, Denis Rubattel, Maurice Mischler, Vincent Keller, ainsi que du sousigné Nicolas Suter, confirmé dans son rôle de président et rapporteur.

Mme Cesla Amarelle, cheffe du DFJC, y était accompagnée de M. Lionel Eperon, directeur général DGEP.

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances, il en est ici sincèrement remercié.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant déclare ses intérêts : enseignant au gymnase, ancien chef de file des mathématiques. Il est également membre de la COFIN dans la sous-délégation DFJC.

La question du gymnase en quatre ans est une discussion lancinante. A force de tergiverser, Vaud se retrouve parmi les trois ou quatre cantons à ne pas avoir de gymnase en quatre ans. Qu'on soit favorable ou non à cette évolution, la réflexion doit être menée quant aux conséquences pédagogiques, sociétales et budgétaires (en termes de locaux et de ressources humaines etc.) qu'une telle modification impliquerait. Avant d'évaluer ce chantier, les conséquences doivent faire l'objet d'un rapport. Et ce dans le contexte de l'art. 6 « durée des études » de l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM), qui stipule à l'al. 2 que « *Durant les quatre dernières années au moins, l'enseignement doit être spécialement conçu et organisé en fonction de la préparation à la maturité. Un cursus de trois ans est possible lorsque le degré secondaire I comporte un enseignement de caractère pré-gymnasial.* » Cette dernière phrase ayant été rajoutée pour le canton de Vaud, notamment.

Certes, chaque canton a son génie propre, mais en tant que professeur de mathématique il évoque des discussions sur la difficulté de préparer correctement les élèves à l'entrée aux Hautes Écoles. Tout simplement dû à un manque d'heures d'enseignement en comparaison intercantonale. La situation actuelle n'est pas satisfaisante, un coup d'accélérateur sur cette problématique doit être donné. D'où ce postulat, qui ouvre la porte à la discussion par le biais d'un rapport sur les implications du passage à une durée du gymnase à quatre ans.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Madame Cesla Amarelle, cheffe du DFJC relève les éléments suivants :

Pour ce qui est des évolutions attendues de l'Ordonnance fédérale sur la Reconnaissance des certificats de Maturité gymnasiale (ORM)

Les intentions de la Confédération et des cantons sont claires en la matière : en 2018, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ainsi que la Conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique (CDIP) ont initié une réflexion

concernant l'évolution de la maturité gymnasiale, en vue d'une révision globale de l'ORM pour s'adapter aux évolutions sociétales.

Ces réflexions ont débouché sur l'élaboration de quatre mandats spécifiques confiés à des groupes de travail intercantonaux :

- *révision du plan d'étude, cadre fédéral* (objectifs généraux de la formation de maturité, introduction des compétences transversales, contenus par discipline, etc.) ;
- *révision de l'ORM* (choix des disciplines imposées, pondération des différents domaines d'études dans les grilles horaires, disciplines à examen, critères de réussite, etc.) ;
- *projet de gouvernance (responsabilités cantons – Confédération, instances impliquées)* ;
- *durée des études gymnasiales.*

Le groupe de travail « durée des études gymnasiales » a reçu pour mandat du DEFR et de la CDIP de proposer des modifications de l'ORM pour unifier la durée minimale de la formation gymnasiale à quatre ans (art. 6, al. 2 et 7, al. 2 ORM). Très clairement on n'est plus en discussion pour savoir si les cantons du Jura, de Neuchâtel, de Berne et de Vaud pourront maintenir leur système en trois ans, mais bien de savoir comment faire en sorte d'aménager les délais pour la transition vers le gymnase en quatre ans. Certains éléments ne seront pas négociables : l'unification de la durée cursus est demandée par le DEFR et la CDIP. Le canton de Vaud, notamment, a réussi à temporiser avec l'artifice de la 11^{ème} année « pré gymnasiale », mais dans cette nouvelle discussion le canton de Vaud ne pourra pas faire l'économie de la réflexion sur le gymnase en quatre ans.

Pour ce qui est de la durée minimale de quatre ans.

A l'heure actuelle, outre le dispositif vaudois 11 + 3 (onze années d'école obligatoire plus 3 ans de gymnase à proprement parler), en Suisse on a pour l'essentiel quatre modèles :

- 11 années de scolarité obligatoire + 4 années de gymnase : Argovie, Genève, Fribourg et le Tessin sont sur ce modèle ;
- 10 années de scolarité obligatoire + 4 années de gymnase : Berne ;
- 10 années de scolarité obligatoire + 5 années de gymnase : Valais ;
- 8 années de scolarité obligatoire + 6 années de gymnase : Obwald, Zürich.

On constate que si la durée minimale de gymnase de quatre ans n'est pas négociable, vu les modèles envisageables dans le cadre de l'autonomie organisationnelle cantonale, le canton de Vaud pourra choisir le modèle qui correspond le mieux à ses réalités. La cheffe du DFJC note à ce propos que le postulat suppose deux modèles alors que dans la réalité plusieurs voies sont possibles pour s'adapter à l'évolution de l'ordonnance fédérale, dès lors il ne faut pas se limiter dans la réflexion aux modèles 10+4 et 11+4.

Pour ce qui concerne la méthode de transition.

Le calendrier retenu par les instances fédérales et intercantionales parle d'une entrée en vigueur de l'ORM révisée à la rentrée 2023. Le canton de Vaud est fortement opposé à cette date, car quel que soit le modèle choisi, il nécessitera un délai de transition conséquent, dont la durée dépendra du modèle retenu. Le DFJC a d'ores et déjà informé le DEFR et la CDIP que la question du délai transitoire serait essentielle à l'élaboration d'un consensus intercantonal.

Un débat sera nécessaire afin de présenter les opportunités que présentera un changement : cette question implique de dresser un inventaire de la situation actuelle dans les gymnases (grilles horaires saturées, notamment, qui rendent difficile par exemple d'introduire les cours d'informatique obligatoire dès la rentrée 2022) ainsi que la manière dont la nouvelle organisation y remédiera.

La position du DFJC

Les intentions du DEFR et de la CDIP sont claires. Le débat sur le rallongement des études gymnasiales dans le canton est nécessaire, d'autant plus que seule la maturité se fait en trois ans dans le canton, les maturités professionnelles et spécialisées se faisant déjà en quatre ans. Le postulat pose des questions légitimes que le DFJC se pose également, mais il s'agit de ne pas être trop directif dans l'orientation donnée au débat. La cheffe de département demande formellement de ne pas limiter la réflexion à deux modèles.

4. DISCUSSION GENERALE

De manière générale les députés présents saluent la pertinence des questions soulevées par le Postulat, ceci en particulier au vu de la situation décrite par la Cheffe de département. Cet allongement ainsi que les modifications organisationnelles que celui-ci implique auront des impacts significatifs sur le corps enseignant, sur les budgets et sur les surfaces d'enseignement devant être mis à disposition. Cela non seulement pour le canton mais également, suivant le modèle choisi, pour les communes.

Plusieurs députés relèvent néanmoins qu'un allongement éventuel de la durée du gymnase ne doit pas être fait uniquement au bénéfice des heures de mathématiques, mais bien en tenant compte des autres branches qui ont parfois été préférencées dans le but de faire de « la place dans la grille horaire » pour les branches prioritaires.

Il est également demandé que l'accès aux voies d'apprentissages, ainsi que les passerelles entre les voies duales et académiques soient prises en comptes dans les évaluations que le département fera des différents modèles proposés. L'évolution de la durée du gymnase ne saurait se faire aux dépens de la formation duale ou des passerelles entre type de formations qui est une des forces de notre système actuel.

Madame Amarelle affirme que la question des passerelles sera intégrée au rapport sur ce postulat.

Plusieurs députés s'interrogent sur la qualité de l'enseignement dispensé par les gymnases vaudois, en particulier en comparaison intercantonale. Il est demandé au département s'il existe des statistiques collectées par les hautes écoles sur les taux d'échecs en fin de première année selon la provenance des étudiants. Les études PISA tendant à montrer que l'école vaudoise se place derrière ses voisins valaisans et fribourgeois notamment.

La cheffe du DFJC note concernant les questions relatives au niveau des élèves, qu'il est vrai que le Valais et Fribourg ont tendance à mettre en avant leurs résultats aux études PISA. Toutefois il faut rappeler que dans les enquêtes COFO (compétences fondamentales), Vaud est le premier des grands cantons suisses pour les mathématiques (devant Berne et Zurich). Il faut également prendre en compte dans les comparaisons intercantionales la composition sociologique des populations. Le canton de Vaud a plus d'allophones, d'élèves qui ont des difficultés, que le Valais et Fribourg. Les responsables des cantons évoqués le savent. Il n'y a pas à sa connaissance de statistiques des étudiants vaudois dans les EPFL et Hautes Écoles, ce sont non seulement des données sensibles mais en plus les Hautes Écoles sont très réfractaires à les établir.

Le directeur général de la DGEP revient sur les données statistiques : il ne sait pas si elles existent ou non. Reste que, dans une réponse à la motion « *Publier les données disponibles sur la réussite académique* » de la conseillère aux Etats Andrea Gmür-Schönenberger, le Conseil fédéral a expliqué que « *[conformément à la loi sur la statistique fédérale] l'OFS ne peut pas publier de résultats qui permettraient de tirer des conclusions sur des établissements déterminés.*¹ »

Cependant, pour les gymnasiens vaudois, Madame la Conseillère d'État insiste sur la nécessité de prendre « mathématiques renforcées » si l'objectif est d'aller vers les sciences dures. A sa

¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20163895>

connaissance il n'y a pas de problèmes identifiés au niveau vaudois, si ce n'est que « mathématiques renforcées » ne sont pas obligatoires pour envisager des études scientifiques, contrairement à d'autres cantons.

Un député demande au postulant ce qu'il entend par « *virage numérique [...] doit se faire intelligemment, de manière durable et dans de bonnes conditions, ce que ne permet pas ..* ». Le postulant rappelle que 4 heures d'informatique vont arriver : que ce soit pour les élèves ou les enseignants, il faut une stabilité du cursus. C'est dans ce sens qu'il a utilisé le terme « durable ».

Plusieurs députés demandent à la cheffe de département des précisions sur ce que sera la période de transition et comment la DGEP envisage d'appréhender les différents modèles organisationnels choisis.

Madame Amarelle relève que la période de transition est essentielle, car en fonction du modèle organisationnel choisi, on pourrait reporter une charge pédagogique importante sur l'école obligatoire, ou augmenter de manière importante les ressources financières et d'infrastructures – sans compter le temps nécessaire à la mise en œuvre, entre cinq et dix ans. Par exemple, en optant pour un modèle 11+4 (un an de plus au gymnase) la DGEP a fait des évaluations, ce que le directeur général de la DGEP confirme : si on augmentait d'une année les études au gymnase, en postulant que le cadre général reste le même, on estime qu'il faudrait construire deux grands gymnases de 1200 élèves en plus des extensions et constructions déjà prévues (Burier, GIB, Bussigny, Aigle, Echallens et la Côte) – soit l'équivalent de 5 gymnases entre 2023 et la fin de la période transitoire ; en terme de besoins de personnel, on aurait besoin d'un tiers d'enseignants en plus, quantitativement et qualitativement (les exigences de la CDIP exigent un titre de secondaire II). En terme financier un gymnase coûte 65 millions et un enseignant Fr. 150'000.- par an.

A cela un député s'interroge sur les besoins en locaux et en personnel, ne serait-il pas possible d'optimiser l'existant avec un déploiement de l'enseignement à distance ?

La cheffe du DFJC note qu'il faut être prudent sur les possibilités découlant de l'enseignement à distance : en situation d'urgence, ce printemps, on n'avait pas le choix, mais il n'a pas été trouvé la bonne méthode au niveau du secondaire I et II – contrairement aux Hautes Écoles où on voit de bonnes choses. Concernant les m2, un gymnase en 4 ans permettrait probablement une certaine modularité, donc des économies d'échelle.

Les discussions se portent finalement sur le bien-fondé de maintenir le certificat d'études secondaires et la nécessité, ou non, d'avoir un examen final sanctionnant ce certificat.

Madame Amarelle précise qu'il n'y a aucune obligation de supprimer le certificat d'étude. Toutefois, on ne fera pas l'économie d'une réflexion sur le secondaire I dans cette problématique, notamment à cause du report possible d'une partie de la charge pédagogique sur le secondaire I, par exemple si on fait du 10+4. Cette réflexion doit être menée de front simultanément.

La commission étant unanime pour élargir la deuxième question aux différents modèles envisageables ; le postulant propose de reformuler la question ainsi : « *Quels sont les avantages et inconvénients d'un gymnase en 4 ans et quels sont les modèles envisageables, avec leurs avantages et inconvénients.* »

5. VOTE DE LA COMMISSION

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Aubonne, le 23 novembre 2020

*Le rapporteur
(Signé) Nicolas Suter*